

COMPTE-RENDU : Rencontre Quartier Sud

Mercredi 20 octobre 2021 – Espace Benoîte Groult

Membres de l'équipe municipale présents : Michaël Quernez, Michel Forget, Stéphanie Mingant, Yves Schryve, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Isabelle Baltus

Nombres d'habitants présents : 20 pers.

Ordre du jour :

1. La vie culturelle.
2. L'éclairage public.
3. Les mobilités dans la ville.
4. La fibre optique
5. Travaux d'aménagements faits et à venir pour le quartier Est
6. La vie dans les quartiers
7. Le plan d'action égalité femmes - hommes.
8. Questions diverses.

[Voir diaporama](#) **présenté à la réunion**

QUESTIONS / REPONSES DU PUBLIC

1. LA VIE CULTURELLE

Pas de questions

2. L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pas de questions

2. LES MOBILITES DANS LA VILLE

Concernant les piétons, quels aménagements sont faits ?

Aménagement de trottoirs et volonté de chasser les voitures des trottoirs.

Depuis que la zone 30 est opérationnelle, y-a-t-il une différence en matière d'accidentologie en cœur de ville ?

Elle est quasi nulle sur les passages piétons à Quimperlé. C'était déjà le cas avant cette réduction de la vitesse. Le passage à 30 km/h a réduit de façon significative la vitesse en ville. C'est une zone partagée, une zone de cohabitation vélo/voiture. Les vélos ne sont pas exempts du respect des règles également.

Ceci dit, les contrôles de police vont être accentués en sortie ou entrée de ville et sur les axes qui restent très problématiques au niveau de la vitesse excessive.

Route de Pont-Aven, pourquoi la zone 30 ne débute-t-elle pas dès le rond-point du Leclerc ?

Lors de l'élaboration du périmètre 30, nous avons eu beaucoup d'hésitation au moment des choix, dont celui-ci. La zone 30 est déjà très grande et le risque était qu'elle soit trop grande pour être vraiment efficace. Des adaptations sont toutefois envisageables.

Rue de Croaz Chuz, la vitesse est limitée à 30 km/h. Pour quelle raison ?

Nous ne sommes pas en cœur de ville. Beaucoup de riverains trouvent que c'est trop peu.

Pourquoi ce n'est pas la règle des 50 km/h qui s'applique ici ?

Si les attentes des habitants du quartier sont unanimes, nous allons envisager cela.

3. LA FIBRE OPTIQUE

Lorsque l'on est locataire dans un logement OPAC ou ESPACIL, qui finance le raccordement ?

En règle générale, c'est l'opérateur de téléphonie qui finance, quand le locataire s'engage à souscrire un abonnement à la fibre.

Qu'en est-t-il des zones blanches ?

Les zones blanches sont un véritable problème social car ceux qui veulent télétravailler ne le peuvent pas dans ces zones.

Pour internet, la fibre et le très haut débit régleront une bonne part de ces problèmes de connexion, mais pour la question des téléphones portables, cela dépend d'un autre réseau (4G voire 5G) et de l'implantation des antennes relai.

Pour les personnes éloignées des rues principales, est-ce que les fils seront en liaison aérienne ?

Oui, les opérateurs suivent les lignes existantes. Mais, nous essayons d'être attentifs au non excès de poteaux. C'est une des problématiques de ce déploiement de la fibre.

Impasse de Croaz Chuz, il y a une incongruité. Un poteau neuf a été installé par une entreprise et l'équipement pour la fibre a été posé par une autre entreprise sur un autre poteau, plus ancien.

Ce suivi est un véritable sujet pour la mairie. Un travail de bilan sera à faire avec les entreprises qui sont intervenues pour enlever le matériel qui n'est pas utilisé.

5. TRAVAUX REALISES

Constat très élogieux de la réfection du parquet de la salle Benoitte Groult par une habitante.

Les bas-côtés de la rue de la forêt sont dangereux.

Ils vont être repris pour une meilleure stabilité des accotements.

Pour la sortie du lieu-dit Toul ar Terriennou, ne pourrait-on pas mettre un panneau « Sortie de voie privée » et remettre en place le panneau du lit-dit car la sortie de rue est en plein virage et très dangereuse ?

Demande entendue

Virage de Kerrez, reprise de chaussée demandée. Il manque une portion de bitume.

Demande entendue

6. PLAN EGALITE FEMMES/HOMMES

Pas de questions

7. QUESTIONS DIVERSES

Où en est le projet de l'Abbaye Blanche ?

L'acquisition de cet ensemble a été faite par un promoteur privé. Nous avons rencontré cette personne, elle a la robustesse pour un tel projet. C'est un amoureux du patrimoine qui a été séduit par le potentiel de cet ensemble. Il sait qu'il a des obligations par rapport au patrimoine historique. C'est une bonne nouvelle pour l'équipe municipale que la perspective de cette réfection.

Où en est le projet d'échangeur de Kergostiou ?

Les discussions sont engagées avec l'entreprise Bigard, l'Etat, l'intercommunalité et la région. C'est un double sujet qui nous préoccupe. Celui de l'entrée/sortie de ville et de cette entreprise, mais aussi celui de la station d'épuration de l'entreprise Bigard, dont les tuyaux passent sous le tablier du pont de l'échangeur. C'est à l'étude mais on est loin d'une réalisation.

Concernant le trafic route de Moëlan, la limitation est à 50 km/h mais la vitesse est infernale, autant les voitures que les camions.

La problématique de la vitesse reste un sujet. Il va y avoir de la verbalisation. C'est un problème de civisme, de comportements individuels et collectifs.

Le projet d'échangeur de Kergostiou et la requalification de la rue Samuel Billette qui l'accompagnerait permettraient un apaisement de la circulation dans ce quartier.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'abri bus devant la zone de kerhor ?

Demande entendue. Ce quartier a poussé de façon anarchique. Beaucoup de choses doivent être revues.